Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261109-20261199-DE

Plérin

République Française
Ville de Plérin

DECISION MUNICIPALE n° DGS 20261199

Demande de subvention au titre de l'appel à projets commun DETR/DSIL 2027 pour la construction d'un espace d'enseignement des arts

Monsieur Loïc BARBOT, Maire de la commune de Plérin,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'appel à projets commun DETR/DSIL 2027 en date du 23 octobre 2026,
Vu la délibération n°24-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,
Vu la délibération n°82-2021 en date du 28 juin 2021 portant approbation du principe de réalisation d'un espace d'enseignement des arts et du recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
Vu la délibération n°108-2022 en date du 7 novembre 2022 portant approbation du programme de l'espace d'enseignement des arts,
Vu la décision municipale n°20231051 en date du 3 octobre 2023 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un espace d'enseignement des arts,
Vu la décision municipale n°20250735 portant attribution des marchés pour la construction de l'espace d'enseignement des arts,
Considérant l'appel à projets commun DETR/DSIL 2027 comportant les catégories d'opérations éligibles et taux de subvention applicable,
Considérant que le projet de construction d'un espace d'enseignement des arts serait éligible à subvention dans le cadre de l'appel à projets susmentionné au titre de la catégorie « rénovation thermique, développement des énergies renouvelables, le recyclage, l'optimisation du foncier disponible et la renaturation ou l'atténuation des effets des canicules »,
Considérant la volonté de la commune de réaliser un nouvel équipement culturel ayant pour vocation l'enseignement des arts (musique, danse, arts plastiques, arts numériques, photographie, ...),
Considérant que les travaux s'étaleront sur trois exercices 2025-2026-2027,
Considérant qu'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux programmation 2026 d'un montant de 150 000 € a été accordée à la commune de Plérin,

D E C I D E

Article 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture pour prétendre à une participation au financement de l'opération de construction d'un espace d'enseignement des arts dans le cadre de l'appel à projets commun DETR/DSIL 2027.

Article 2 : Le coût des travaux est estimé à 4 979 352,90 € HT suite à la commission d'attribution des marchés de travaux, hors frais d'études, diagnostics et maîtrise d'œuvre. Les travaux seront réalisés sur trois exercices 2025-2026-2027. Pour financer cette opération, la commune sollicite une subvention de 500 000 € pour l'exercice 2027, soit 10,04% du montant prévisionnel des travaux.

Article 3 : Le plan de financement prévisionnel de l'opération est construit comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261109-20261199-DE

DEPENSES		RECETTES			
COÛT TRAVAUX HT		**SUBVENTIONS**			
Construction neuve et interventions sur bâtiments anciens	**4 667 620,85 €**	**Subventions sollicitées**		**505 000,00 €**	**% coût travaux**
Démolition- Désamiantage	102 525,00 €				
Curage et gros-oeuvre	1 785 256,32 €	Ministère de la culture - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes d'Armor	Rénovation exemplaire	5 000,00 €	0,10%
Charpente	245 328,02 €				
Couverture	431 398,26 €				
Menuiseries ext	411 678,01 €	Préfecture	DSIL/DETR 2027	500 000,00 €	10,04%
Couverture métallique	68 500,00 €				
Serrurerie	32 375,00 €				
Menuiseries int et agencements	411 110,98 €				
Cloisons et plafonds	391 000,00 €				
Revêtements sol	59 866,03 €				
Peinture et nettoyage	66 999,00 €				
Ascenseur	19 990,00 €				
Electricité CFO CFA	252 000,00 €				
CVC Plomberie	389 594,23 €				
Aménagement espaces extérieurs	**311 732,05 €**	**Subventions obtenues**		**1 226 600,00 €**	24,63%
Terrassement VRD	231 000,00 €	Conseil Départemental des Côtes d'Armor	Contrat de territoire 2022-2027	653 600,00 €	13,13%
Espaces verts	80 732,05 €				
		Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	Fond Vert : recyclage foncier 2025	323 000,00 €	6,49%
		CARSAT	Aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie, grâce à des actions d'animations	100 000,00 €	2,01%
		Préfecture	DETR 2026	150 000,00 €	3,01%
TOTAL COÛT TRAVAUX HT	**4 979 352,90 €**	**TOTAL SUBVENTIONS**		**1 731 600,00 €**	34,78%
DEPENSES ANNEXES HT	**1 308 751,97 €**	**AUTRES RECETTES**		**5 061 504,87 €**	
Honoraires maîtrise d'oeuvre	**670 048,02 €**				
Suivi environnemental	**19 125,00 €**				
Autres missions CSPS/CT	**37 415,45 €**	Vente des lots libres		1 800 000,00 €	
Dépenses annexes (diagnostics, études,...)	**41 747,98 €**	Vente lots logement social		210 000,00 €	
Indémnités candidats non retenus + jury	**40 900,35 €**				
AMO	**33 820,00 €**	**Auto financement commune de Plérin**		**3 051 504,87 €**	61,28%
Acquisition foncière	**441 158,65 €**				
Raccordements (AEP, assainissement, ENEDIS)	**24 536,52 €**				
TOTAL	**6 288 104,87 €**	**TOTAL**		**6 288 104,87 €**	

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES, ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au recours gracieux au terme de deux mois valant rejet implicite).

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la commune, insérée au registre des délibérations et transmise à :

- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,
- Monsieur le Trésorier principal,

Plérin, le 9 novembre 2026

Le Maire

Loïc BARBOT

MAIRIE DE PLÉRIN CÔTES D'ARMOR